

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY  
Place des Combattants  
Tel 04 77 73 53 46**

**Séance du 14 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 7/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P, CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, LA MELA P, D'AVERSA M, COTTANCIN B, ALMERTO A, VIALARD JL,

Excusés avec pouvoirs, FONT F (pouvoir à BARRIER J A), MARAS L (pouvoir à BOULHOL M), BONNARD R (pouvoir à CHARRE Y)

Absents :

Procurations : 3

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 3

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de Séance : D'AVERSA M

**Délibération N° 023/2024**

**Objet : Organisation de la semaine scolaire : rentrée 2024**

Afin de préparer la rentrée scolaire 2024, les horaires des écoles doivent être arrêtés au regard des articles D.521-10 et suivant du code de l'éducation.

Les horaires en vigueur (semaine de 4 jours) donnant satisfaction sur les plans pédagogique et éducatif ont vocation à être prolongés.

Chaque commune doit se prononcer sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024.

Le conseil d'école, dans son procès-verbal, en date du 30/01/2024 donne un avis favorable à la poursuite de l'organisation de la semaine scolaire actuelle.

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal, d'émettre un avis sur la poursuite de l'organisation de la semaine scolaire actuelle pour la rentrée scolaire 2024

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** émet un avis favorable à la poursuite de l'organisation de la semaine scolaire actuelle pour la rentrée scolaire 2024

Farnay, le 15 mars 2024

La secrétaire  
Monique D'AVERSA



Le Maire  
Jean-Alain BARRIER

Publié sur le site internet le  
15/03/2024  
par Béatrice Gouy  
Secrétaire générale

